

# BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS - LOCATAIRE PERSONNE MORALE

Référence :

## **ATTENTION !**

Comme le **signale** la commission nationale des sanctions dans sa décision du 17 juin 2021, le fait de compléter cette fiche ne vous dispense pas de mettre en place, **dans votre agence**, un système d'évaluation et de gestion des risques liés au blanchiment et au financement du terrorisme.

